

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 48 (1975)

Heft: 3

Rubrik: Communiqué de l'Office cantonal du logement

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

construction; aujourd'hui déjà, les diplômés des hautes écoles, ceux des ETS et les personnes qui ont fait un apprentissage professionnel ont beaucoup de peine à trouver un emploi. On a toutes les raisons de craindre que la situation actuelle n'entraîne une diminution réelle de la capacité dans ce secteur et ne mène à de sérieuses difficultés sociales.

A longue échéance, des efforts sont nécessaires pour promouvoir l'exportation des services des bureaux d'études. Cela exige une collaboration des organismes politiques. A côté d'une garantie très améliorée des risques à l'exportation des services et d'une utilisation dirigée de capitaux pour financer des travaux à l'étranger, on pourrait envisager d'accorder des subventions de formation à des ingénieurs et architectes suisses disposés à assumer des postes à l'étranger. L'exportation des services n'aura un succès durable que si le niveau de formation de la nouvelle génération dans notre pays est supérieur à celui des praticiens étrangers.

A brève échéance, il convient de prendre des mesures rapides. Il y a une année, la Confédération a promulgué des arrêtés destinés à freiner la surchauffe. Or, il s'est révélé que l'arrêté concernant la construction n'a guère contribué à la lutte contre l'inflation et contre la dévaluation de la monnaie. Il ne se justifiait du reste que comme mesure psychologique accompagnant les autres arrêtés et sa suppression – décidée entre-temps – s'imposait. *Les effets des restrictions de crédits en revanche sont beaucoup plus graves.* Pour autant que des motifs politiques empêchent leur suppression, il convient au moins de les alléger pour faciliter le financement des constructions. D'autre part, les pouvoirs publics devraient avoir une réserve de mandats à disposition afin que tout au moins la Confédération, les cantons et les communes puissent poursuivre la préparation des projets de constructions nécessaires, en particulier pour l'infrastructure et la protection de l'environnement.

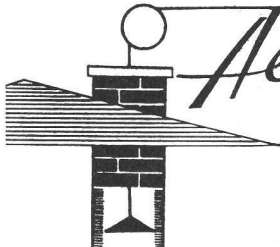
Des exemples à l'étranger montrent que le chômage n'a pas empêché le taux d'inflation de continuer à s'élever. On peut en conclure que les efforts communs pour assurer la stabilisation de la monnaie et le plein emploi doivent absolument être soutenus malgré les revers enregistrés jusqu'ici. La SIA est prête à apporter un appui constructif sur ce plan.

SIA - 20.12.74

Communiqué de l'Office cantonal du logement

Les promoteurs et architectes sont informés qu'ils peuvent obtenir auprès de l'Office cantonal du logement, rue Caroline 11, Lausanne (tél. 21 66 46), pour le prix de 25 fr., la documentation ci-après : « Directives et recommandations concernant le logement des personnes âgées et handicapées indépendantes et semi-dépendantes ».

Office cantonal du logement



Alchemine

Réfections de cheminées

par tube flexible en acier inox FUMINOX. Poids au mètre: 3,2 à 32,9 kg. suivant diamètre.

Longueur: jusqu'à 50 m. d'un seul tenant. Epaisseur: de 2,25 à 3,75 mm. ø de 10 à 60 cm.

Agréé par l'Etablissement cantonal d'assurance incendie. GARANTIE 10 ANS. DEVIS SANS ENGAGEMENT.

Agence suisse romande: **J.-P. COPPEY, case postale, 1000 Lausanne 20, tél. (021) 25 20 00.**

Fabrique de volets à rouleau Fribourg S.A.

1711 Treyvaux Téléphone (037) 33 14 97



Volets à rouleau
Exécutions: bois, plastique, aluminium

Stores à lamelles
Exécutions: montage à l'intérieur et à l'extérieur
Montage entre les verres

Succursale de Lausanne
Collonges 19 - Téléphone (021) 25 66 07

IMPERPLEX

Hydrofuge incolore inaltérable



Imperméabilisation des matériaux et protection contre la corrosion.

Béton - Ciment - Briques - Pierres - Plâtre - Eternit

Importateur pour la Suisse:

Delba S.A. 1315 La Sarraz
Téléphone (021) 87 71 62

R. BORGNANA S.A.

Papiers peints

Lausanne Tél. 23 24 45

Beau-Séjour 1 (Annexe B. C.V.)